

Communiqué de presse:

Le SYPROLUX soutient l'action syndicale de la CGFP

La réforme de la fonction publique, qui a été mise en vigueur contre vent et marais le 1^{er} octobre 2015, était vue d'un mauvais oeil par le syndicat des cheminots, SYPROLUX et ceci depuis le début. N'étant pas impliqué activement dans les négociations, le SYPROLUX, ne pouvait que rendre attentif aux conséquences néfastes pour les cheminots actuels et futurs découlant de cette réforme.

La thématique de cette réforme touche les CFL, après tout le 4^{ème} employeur au Luxembourg, bien au-delà de la réduction des salaires à 80-80-90% les trois années de stage. Suite à la mise en œuvre de la réforme, les cheminots nouvellement embauchés se voient refuser le crédit de leur période de stage de trois ans pour l'établissement de leur ancienneté de service. D'ailleurs aux yeux du SYPROLUX, le principe de la «carrière ouverte» est enfreint, les perspectives de développement de carrière supprimées, car des délais clairement définis pour la tenue des examens de promotion font défaut.

Au cours des discussions sur la mise en œuvre pratique de la réforme, le syndicat des cheminots, SYPROLUX, ne peut que constater une forte dévaluation de la profession de cheminot. Surtout les collègues des carrières I et A (carrière inférieure, carrière artisanale), dans lesquelles tombent, entre autres, les agents du personnel d'accompagnement des trains, les chauffeurs de bus, les chefs de brigade et les conducteurs de trains, sont les victimes de cette dévaluation.

Compte-tenu de ce qui précède, le syndicat des cheminots, SYPROLUX, soutient l'action syndicale de la CGFP. Les cheminots ont également droit à un développement de carrière garanti et équitable.

communiqué par le comité directeur du SYPROLUX
Luxembourg, le 16 novembre 2017

personne de contact pour toute information supplémentaire
Mylène Bianchy
présidente du SYPROLUX
mylene.bianchy@syprolux.lu
Tel: 621 352 059